

1 Un être humain épanoui

1.1. Une action sociale émancipatrice

L'action du CPAS ne peut se limiter à aider et tenter de réinsérer ceux que la vie a jetés hors de la protection normale de la sécurité sociale. Il est nécessaire de mener une politique volontariste et émancipatrice qui permette à chacun de vivre dans la dignité, de retrouver l'autonomie, de participer à la vie locale et d'accéder aux services, activités et infrastructures disponibles dans la commune. Cela dépasse la seule question des ressources financières et de la remise à l'emploi. D'autres dimensions de l'action sociale sont tout aussi importantes et visent l'insertion sociale, citoyenne et culturelle.

Les personnes s'adressant à notre CPAS ont des profils très diversifiés. Une spécificité de notre commune est toutefois qu'elle accueille un nombre important de jeunes en difficulté ainsi que des personnes surqualifiées sans travail.

La politique sociale que nous voulons mener concerne le CPAS bien sûr, mais pas uniquement. Elle est aussi du ressort de nombreux acteurs, associatifs ou non, que nous voulons soutenir et avec qui nous voulons développer une politique cohérente, solidaire et durable.

Nos propositions

1. Poursuivre les efforts de formation et de mise à l'emploi comme priorité d'action du CPAS, l'emploi étant un facteur important d'intégration sociale. Rester attentif à toujours mieux ajuster les formations proposées aux profils des demandeurs et aux besoins du marché de l'emploi. Développer des partenariats avec les organismes de formation existants, ainsi que certains projets porteurs, telle la filière maraîchage développée par le CRABE à Jodoigne.
2. Gérer l'augmentation du nombre d'utilisateurs du CPAS tout en préservant les équilibres financiers par une consolidation des différents services, une politique active d'accompagnement et une gestion rigoureuse du budget. En effet, les perspectives économiques, tant nationales qu'internationales, conjuguées aux mesures prévues en matière d'allocations de chômage, doivent nous inciter à prévoir un recours en accroissement constant aux services du CPAS.
3. Poursuivre et renforcer le travail de création de lien social dans les quartiers de la Cellule de développement communautaire. Celle-ci joue en effet un rôle majeur dans la lutte contre toutes formes de précarité et d'insécurité, en soutenant et coordonnant les projets de vie communautaire, d'aménagement des espaces communs, de potagers didactiques, etc.
4. Soutenir la création, dans les quartiers, de lieux de convivialité et de socialisation sur le modèle des cafés associatifs ou selon un autre modèle à inventer.
5. Continuer à soutenir l'initiative citoyenne « UTUC » qui a permis l'ouverture d'un centre d'accueil de jour pour les sans-abris à Louvain-la-Neuve et aider cette association à trouver une relocalisation adaptée à ses besoins.

6. Trouver une solution, en collaboration avec d'autres acteurs, dont la Province, pour un accueil de nuit à destination des personnes sans abri. Celui-ci doit être intégré dans une politique d'insertion sociale, organisé via un relais social intercommunal à créer sur le territoire du Brabant wallon et en étroite collaboration avec les maisons d'accueil existantes.

1.2 Une Ville accueillante pour les personnes porteuses d'un handicap

Grâce entre autres au piétonnier de Louvain-la-Neuve, notre Ville est reconnue en matière d'accueil des personnes handicapées. En l'absence de voiture, les déplacements y sont en effet facilités pour les personnes à mobilité réduite. Mais c'est sur l'intégralité de la commune que nous accordons une grande importance à l'accessibilité de l'ensemble des services, et travaillons à un processus d'amélioration continue en ce sens. De même, nous tenons à prendre en compte tous les types de handicaps, tant physique que mental, afin d'offrir à tout un chacun des solutions adaptées aux problématiques qu'il rencontre au quotidien, dans la logique de l'inclusion. Pour ce faire, notre agent communal Handicontact est à la disposition de tout un chacun pour toute question ou problème à ce sujet. Ce travail nous a d'ailleurs permis d'obtenir le label Handicity (en 2006, 2012 et 2018) ainsi que le label Eden, Tourisme et accessibilité, en 2013.

Nos propositions

1. Améliorer les conditions d'accès et la signalétique de tous les bâtiments communaux, en vue de soumettre ceux-ci au label « Access-i ». Ce label permet d'identifier rapidement le niveau d'accessibilité d'un bâtiment, d'un site ou d'un événement par rapport à chaque besoin spécifique. Inciter le secteur privé doté de bâtiments accessibles au public à faire de même.
2. Poursuivre et intensifier le travail du groupe « Accès handi » qui rassemble des fonctionnaires communaux (Handicontact, service « voiries »), des représentants de l'UCL, des personnes à mobilité réduite et des représentants des associations locales travaillant dans le secteur. Ce groupe a pour but d'analyser les conditions d'accès et la circulation vers toutes les infrastructures de la Ville et de proposer des améliorations (tant en matière d'infrastructure que de signalétique, d'emplacements de stationnement, d'installation de dalles podotactiles, etc.).
3. Poursuivre l'extension du label communal « Commerçants attentifs aux personnes à mobilité réduite ». Prévoir dans le budget communal un montant à allouer chaque année pour apporter des améliorations concrètes. Etendre ce label aux professions libérales ainsi qu'aux infrastructures culturelles et de loisirs présentes sur notre territoire.
4. Soutenir la participation politique des personnes handicapées dans la vie de la commune sous tous ses aspects.
5. Informer les entreprises et les commerces présents sur le territoire communal des aides dont ils peuvent bénéficier en matière d'emploi des personnes handicapées.
6. Poursuivre la sensibilisation du personnel communal sur l'accueil des personnes porteuses de handicap, via des formations, des mises en situation, etc. Réaliser une version abrégée du site internet traduite en langue des signes.
7. Veiller à ce que la Ville et le CPAS respectent les quotas en matière d'emploi de personnes handicapées.

8. Poursuivre le soutien aux associations travaillant pour le bien-être des personnes handicapées, soutenir la création et le développement de centres d'hébergement, de centres de jour, d'écoles ou toutes initiatives permettant à des personnes porteuses de handicap d'être mieux intégrées dans notre commune.
9. Soutenir le développement du « handi-sport » dans les infrastructures sportives.
10. Soutenir les écoles dans la mise en place de mesures pour les élèves à besoins spécifiques.

1.3 La santé pour tous

Comme le définit l’OMS, “la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d’infirmité”. La santé doit donc être considérée de façon transversale, les politiques à développer étant toujours étroitement liées à d’autres, telles celles relatives à la jeunesse, à l’enseignement, aux aînés, à l’environnement, etc. De façon systématique, en matière de santé, nous privilégierons l’approche préventive plutôt que curative, en favorisant une alimentation saine et la pratique régulière de sport.

Nos propositions

1. Créer une plateforme de coordination de la santé sur le territoire communal, rassemblant tous les acteurs locaux concernés, afin de favoriser l’échange entre professionnels sur les problématiques propres à notre territoire.
2. Travailler, en collaboration avec d’autres (UCL, écoles, PMS, CLPS, Universanté, etc.), l’approche préventive sur la consommation d’alcool, de drogue et de tabac, ainsi que l’assuétude aux écrans, tant en milieu universitaire que scolaire et dans les mouvements de jeunesse.
3. Soutenir les maisons médicales dans leur développement sur notre territoire, qui offrent par leur approche multidisciplinaire une médecine de qualité accessible à tous.
4. Informer la population sur les risques que représente la présence de radon à certains endroits de notre Ville et sur les mesures préventives qui peuvent être mises en place (notamment via le service Urbanisme en cas de construction).
5. Informer régulièrement les habitants des lieux où ils peuvent se renseigner pour comprendre le plan d’urgence en cas d’incident/accident nucléaire et où se procurer les pilules d’iode.
6. Intensifier le rôle de la Maison de l’Enfance, de la Famille et de la Santé (MEFS) en tant qu’acteur de prévention santé dans notre Ville.
7. Mettre à jour annuellement la cartographie des antennes GSM présentes sur notre territoire et leurs émissions respectives et permettre à tous les citoyens d’avoir accès à ces informations.
8. Soutenir la Cellule de Développement Communautaire de la Ville dans son travail sur les inégalités en matière de santé.
9. Analyser l’opportunité de création d’une maison de naissance.
10. Promouvoir une alimentation plus respectueuse de l’environnement et meilleure pour la santé, notamment en encourageant des restaurants, des traiteurs, des fournisseurs de repas scolaires à réduire les quantités de sel et de sucre, à éliminer les mauvaises graisses dans leurs plats, et à proposer systématiquement des alternatives végétariennes et végétaliennes.

1.4 Une Ville amie des aînés

Prendre soin des aînés, voilà bien une préoccupation d'importance croissante dans notre société ! En effet, nous vivons de plus en plus longtemps et en meilleure forme, conséquence heureuse du progrès médical, couplé à une amélioration générale des conditions de vie. En Belgique, ces vingt dernières années, l'espérance de vie a augmenté en moyenne de plus de deux mois chaque année et est passée en 2016 à près de 84 ans pour les femmes et 79 ans pour les hommes. Dans notre ville, Ottignies-Louvain-la-Neuve, les 65 ans et plus représentent aujourd'hui plus de 17% de la population.

Afin d'offrir à tout un chacun une vie digne, quel que soit son âge, il y a de nombreux défis à relever : logement, transports, accès aux services et aux soins de santé, loisirs, sport, etc. Tous les secteurs de la vie locale sont amenés à devoir s'adapter à cette réalité du vieillissement de la population. Notre ville souhaite offrir aux aînés les meilleures conditions de vie possible.

Nos propositions

1. S'inscrire délibérément dans la dynamique des « Villes amies des aînés » lancée par l'OMS, qui vise à encourager le vieillissement actif, en optimisant la santé, la participation et la sécurité des citoyens âgés. Concrètement, une ville amie des aînés adapte ses structures et ses services afin que les personnes âgées aux capacités et aux besoins divers puissent y accéder et y trouver leur place.
2. Reconnaître et mettre à profit les connaissances et les compétences des aînés. La plupart des « jeunes aînés » forment d'ores et déjà la réserve de recrutement du volontariat dans tous les domaines et sont un maillon essentiel de la vie sociale.
3. Encourager les dynamiques intergénérationnelles dans tous les domaines (logement, travail, loisirs, sport, éducation, etc.) et favoriser les occasions de rencontres entre des publics d'âges différents. Par exemple, organiser des « Journées des grands-parents » dans les écoles, des rencontres entre anciens étudiants et actuels dans les facultés, des moments ludiques rassemblant les habitants plus âgés et les étudiants de Louvain-la-Neuve, des journées sportives intergénérationnelles, etc.
4. Favoriser le maintien à domicile ou dans leur milieu de vie des personnes âgées, en soutenant l'accès à des soins de santé de proximité, en coordonnant les services à domicile (repas, soins à domicile, télé-vigilance, etc.) et les déplacements collectifs (navettes hebdomadaires pour se rendre au marché) ou individuels (centrale des moins mobiles) ainsi qu'en soutenant les aidants proches et les initiatives de type solidarité à domicile (un voisin qui rend service, un contact qui brise l'isolement, etc.).
5. Prendre en compte les besoins et attentes spécifiques des aînés dans l'aménagement collectif des quartiers (construction d'abris de bus, ajout de marches ou rampes, placement de bancs, etc.).
6. Promouvoir le développement d'une offre de logement alternatif pour personnes âgées de type habitat groupé (intergénérationnel ou Abbeyfield) ou habitat kangourou.

7. Créer une résidence pour aînés à Louvain-la-Neuve, qui soit accessible financièrement.
8. Faire en sorte qu'une offre de centre de jour soit présente sur notre territoire. Il s'agit d'un lieu où les personnes âgées en perte d'autonomie peuvent être accueillies en journée, tout en restant dans leur logement.
9. Créer une maison de repos publique innovante sur notre territoire, offrant à chaque aîné un cadre sécurisant, ouvert à ses besoins et où il conserve ses prérogatives d'habitant à part entière, en l'associant notamment à la prise de décision. Nous nous appuyerons pour ce faire sur quelques exemples de maisons de repos pilotes en Wallonie, dans la philosophie mise en avant par la Fondation Roi Baudouin et soutenue par le Conseil consultatif des aînés.
10. Encourager les clubs sportifs à proposer une offre spécifique pour les aînés.
11. Créer des lieux de rencontre pour les aînés. Créer un répertoire des activités spécifiques pour les aînés et le mettre à jour annuellement.
12. Créer une plateforme d'échange qui permettrait aux personnes âgées de faire part des aides ponctuelles dont elles ont besoin et aux citoyens de proposer leurs services en fonction de ces besoins.

1.5 Des jeunes citoyens

La politique de la jeunesse doit viser principalement à préparer les jeunes à être acteurs dans la société de demain. Elle doit privilégier la création de lien social et articuler l'expression collective et individuelle.

Nos propositions

1. Poursuivre la mise en place d'espaces où les jeunes peuvent s'exprimer (plaines de jeux, terrains de sport, espaces de création pour les arts urbains, etc.).
2. Renforcer la politique de la jeunesse, élaborée et coordonnée par les acteurs spécialisés (aide en milieu ouvert AMO, maisons de jeunes, maisons de quartier, terrains d'aventure, mouvements de jeunesse, centre de loisirs actifs, etc.).
3. Maintenir une politique de proximité par une présence d'animateurs de rue, notamment en périodes de vacances scolaires.
4. Continuer à soutenir les deux maisons de jeunes de notre ville, en étant attentif à faire s'y rencontrer la diversité des attentes et des expressions.
5. Favoriser la participation des jeunes aux activités sportives et culturelles, aux échanges interculturels et intergénérationnels ainsi qu'à la vie de la cité, notamment à travers les processus de participation citoyenne.
6. Promouvoir une information sur des thématiques identifiées comme cruciales par les jeunes : la sexualité, la consommation d'alcool, de tabac et de drogue, la citoyenneté et la participation, l'utilisation du Web et des réseaux sociaux, etc.
7. Amplifier les actions de lutte préventive contre les assuétudes, d'incitation à l'usage de la mobilité douce et de formation à la sécurité routière.
8. Créer des liens étroits avec les écoles de la commune afin de mettre en place des projets « gagnant-gagnant »
9. Envisager la création d'une zone de bivouac aménagée sur le territoire de la commune

1.6 Un accueil pour chaque enfant

Avec un nombre de places d'accueil avoisinant les 655, notre Ville présente un taux de couverture (ratio entre le nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune et le nombre de places d'accueil) de 82 %, soit un taux très élevé. Mais son attractivité et son fort développement font que certains parents peinent malgré tout à trouver une place d'accueil pour leur enfant compatible avec leurs moyens et leur localisation. Il convient donc d'accorder une attention permanente aux besoins et attentes des jeunes parents en matière d'accueil de la petite enfance, tout en restant attentif aux capacités et nécessités des différents milieux d'accueil.

Nos propositions

1. Soutenir les initiatives de création de nouveaux milieux d'accueil de la petite enfance et d'extension des milieux d'accueil existants.
2. Continuer à soutenir financièrement les structures privées existantes. Encourager les initiatives de regroupement de celles-ci en vue de réduire leurs charges et optimiser leurs services, notamment en ce qui concerne l'offre de repas de qualité, l'achat groupé de certaines fournitures comme les produits d'entretien, la diminution du coût de l'énergie ou l'organisation d'un service de lingerie.
3. Avec l'aide de l'ONE et des milieux d'accueil de notre ville, initier une réflexion sur la centralisation des inscriptions pour tous les milieux d'accueil de la commune, afin que les parents ne doivent plus s'inscrire successivement dans chaque milieu d'accueil. Ce listing unique serait ensuite mis à disposition des milieux d'accueil pour organiser leurs inscriptions. Il n'est bien entendu pas question ici de se substituer aux structures dans leur politique d'inscription, mais de croiser les critères de sélection objectifs des différentes structures avec une liste unique de familles.
4. Prévoir au moins un espace public réservé aux tout-petits lors de l'aménagement ou du réaménagement de plaines de jeu ou d'espaces récréatifs. En effet, les plus petits, leurs parents et les milieux d'accueil qui les entourent ne disposent pas toujours d'un accès à un espace extérieur agréable et adapté à leurs besoins psychomoteurs et de sécurité.

1.7 Un accueil de qualité pour les personnes d'origine étrangère et itinérantes

Ottignies-Louvain-la-Neuve est une ville où cohabitent plus de 140 nationalités, ce qui représente une source de richesse interculturelle incroyable qu'il s'agit de valoriser. Nous souhaitons que chacun puisse trouver sa place au sein de notre commune et puisse s'épanouir dans un cadre et des conditions de vie agréables.

L'actualité de ces dernières années a mis sous le feu des projecteurs les enjeux migratoires et la complexité de l'accueil réservé aux personnes étrangères récemment régularisées ou en demande de régularisation. Nous avons, au cours de la dernière mandature, montré notre esprit d'ouverture à ces questions via les Initiatives Locales d'Accueil (ILA) dans le cadre desquelles le CPAS subvient aux besoins de candidats réfugiés, via la mise à disposition par la Ville, dans ce même cadre, de logements inoccupés lui appartenant, via le soutien aux actions citoyennes et la mise en place d'une "Plateforme Réfugiés" réunissant l'ensemble des acteurs locaux dans la Salle du Conseil ou encore via l'information se faisant à l'aide du site internet de la commune permettant de fournir des informations mais également de formuler des appels aux dons et au bénévolat.

Nous souhaitons que notre commune reste une commune se voulant hospitalière et multiculturelle car nous sommes convaincus que nous avons beaucoup à gagner de la diversité se déployant sur notre territoire.

Nos propositions

1. Mettre en œuvre des événements qui renforceront les liens entre les citoyens de toutes cultures. Soutenir les activités d'intégration organisées par les différentes associations afin de créer le lien social avec les nouveaux arrivants, belges ou étrangers.
2. Continuer et renforcer notre politique d'accueil des candidats réfugiés et des réfugiés en mettant l'accent sur leur insertion dans notre commune par une information sur les valeurs et principes d'organisation de la société, sur notre système de santé, sur les possibilités de formation, d'alphabétisation et de remise à niveau, de stages et de formation.
3. Pérenniser la fonction d'écrivain public en vue de faciliter les démarches administratives pour les personnes ne maîtrisant pas bien le français.
4. Etre attentif aux besoins et attentes des aînés d'origine étrangère.
5. Poursuivre la politique d'accueil des gens du voyage en organisant leur séjour sur les sites communaux aménagés à cet effet.

1.8 Citoyens du monde

Beaucoup d'initiatives citoyennes, d'associations et d'événements existent à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Il s'agit d'établir des connexions entre les associations afin de faire converger leurs actions et d'intensifier l'impact concret de ce foisonnement sur les populations du Sud qui cherchent à se faire entendre et à améliorer leurs conditions de vie. Il s'agit aussi d'informer et de sensibiliser les habitants de la commune, notamment dans les écoles, aux enjeux Nord-Sud et de respect des droits de l'homme.

Nos propositions

1. Lier la problématique de la solidarité internationale, des jumelages, de l'accueil des personnes étrangères et des droits de l'homme en les confiant à un même échevin.
2. Augmenter graduellement la part du budget communal destinée à la coopération Nord- Sud, afin de tendre vers l'objectif d'y consacrer 0,1% du budget.
3. Poursuivre les choix posés par la Ville dans la ligne d'une autre mondialisation, juste et respectueuse de la biosphère et en lien avec le forum du CNCD « Ça passe par ma commune » (économies d'énergie, investissements éthiques, valorisation de l'alimentation locale, etc.).
4. Intensifier la dynamique « Commune du commerce équitable » dans laquelle la Ville vient de s'inscrire.
5. Poursuivre nos jumelages sur la base d'objectifs clairs de coopération.
6. Continuer à soutenir les campagnes annuelles (11.11.11, Opération Damien, Iles de Paix) et les mobilisations ponctuelles à l'occasion d'événements.
7. Répondre à des appels à projets de coopération initiés par les niveaux de pouvoir supérieurs, afin de mener à bien des projets communaux avec des partenaires du Sud et d'en faire un levier d'information et de sensibilisation dans la commune.

1.9 Agir contre les violences et les discriminations faites aux femmes

A Ottignies-Louvain-la-Neuve, de nombreuses initiatives citoyennes existent déjà pour lutter contre les violences à l'égard des femmes et contre les discriminations qu'elles vivent. Des progrès importants ont été accomplis et des moyens ont été consacrés à cette question. Mais il reste encore du chemin à parcourir pour lutter contre la distribution traditionnelle des rôles sociaux et des stéréotypes sexistes intégrés dès le plus jeune âge.

Nos propositions

1. Collaborer avec les acteurs associatifs de notre commune pour introduire les questions de genre et la lutte contre les stéréotypes dans la formation initiale et continuée de l'ensemble des professionnels en contact avec des enfants et des jeunes. Dans le milieu scolaire, soutenir l'introduction de "l'Evras" (Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle) et la sensibilisation au genre au sein des équipes éducatives.
2. Former au sein de l'Administration communale une antenne de soutien sur l'égalité femmes-hommes, en collaboration avec la zone de Police pour l'appui aux femmes confrontées aux situations de violence (aide juridique, psychologique et accompagnement). Etablir un plan de formation sur ce sujet à l'attention des agents des services communaux afin d'intégrer le genre dans toutes les politiques communales.
3. En collaboration avec les acteurs de terrain, présenter un programme de sensibilisation adressé aux jeunes, notamment aux étudiants.
4. Veiller à ce que la dimension de genre soit prise en compte dans les différentes décisions communales (aménagement des espaces publics, activités communales, budget, engagement et formation du personnel, etc.).